



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet : **Préavis n° 75/2025** concernant de crédit de CHF 288'924.— destiné à la création d'une structure de padel non couverte

Date séance : 20.11.2025

Présents : Evelyne Fallet, Grégory Favre, Karine Kalcic, Roberta Genini,
Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric von der Weid

Absents: André Darmon, Pascal Colombo

La Commission des Finances remercie la Municipalité pour le travail effectué et relève la bonne qualité de la présentation du dossier et la clarté des explications fournies.

La Municipalité propose la construction de deux courts de padel sur une parcelle communale située à proximité des infrastructures sportives existantes. Le projet s'inscrit dans une volonté d'élargir l'offre sportive pour la population de Genolier en réponse à une demande croissante pour cette discipline.

Le padel est un sport en forte progression tant en Suisse qu'en région nyonnaise. Le préavis documente clairement cette tendance et démontre que la nouvelle installation s'intègre de manière cohérente au développement des infrastructures communales.

Coûts d'investissement

Le coût total de CHF 288'924.— inclut :

- travaux préparatoires et terrassement,
- installation des structures sportives,
- aménagements extérieurs,
- équipements, provisions et TVA.

La Municipalité a consulté trois entreprises spécialisées et retenu l'offre la plus adaptée au regard du prix, de l'expérience et de la qualité des prestations.

Rentabilité et exploitation

Le préavis inclut un budget d'exploitation prudent.

1. Revenus

La Municipalité s'appuie sur deux méthodes d'estimation :

- une approche statistique issue de l'Association Suisse de padel-tennis,
- une approche prudente basée sur un taux d'occupation annuel de 35 %.

Dans les deux cas, les recettes attendues couvrent largement les frais d'exploitation.

La Commission retient en particulier le revenu net prudent de **CHF 70'728.— par an**, permettant d'amortir économiquement l'investissement **sur 4 ans** environ, ce qui est remarquable pour une infrastructure sportive.



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

2. Charges d'exploitation

Les charges sont limitées et bien définies :

- gestion externe du système de réservation,
- provisions pour changement de moquette,
- entretien courant et réparations mineures.

Aucun élément ne laisse présager d'une sous-estimation des coûts récurrents.

3. Amortissement comptable

Conformément aux directives MCH2, l'installation relève des équipements sportifs légers et est amortissable sur 10 ans en patrimoine administratif.

4. Appréciation financière

La Commission des finances souligne plusieurs éléments positifs :


- le projet est largement autoporteur,
- l'amortissement économique rapide limite le risque financier,
- les charges récurrentes sont maîtrisées,
- l'investissement est proportionné au développement démographique et sportif de la commune,
- l'utilisation d'une trésorerie communale ou d'un emprunt limité est parfaitement soutenable.

Aucun élément du dossier ne laisse apparaître un risque financier significatif pour la commune.

Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil **d'accepter la demande de crédit de CHF 288'924.- destiné à la création d'une structure de padel-tennis**

Fait à Genolier le 22 Novembre 2025

Matthieu Balmer Eric Bocquet Roberta Genini Karine Kalcic



Frédéric von der Weid
Rapporteur